



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



COORDINATION NATIONALE REDD+

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la
Dégradation des forêts (REDD+)

Organisation de 06 ateliers d'échanges et de formation des élus locaux sur le processus
REDD+, leurs rôles et responsabilités et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre
de la stratégie

RAPPORT DE L'ATELIER DE NOTSE

Composante 1.2 : Soutien au processus de consultation et de participation

Ligne 34/ Activité A17C1 du PTBA 2020

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

28-29 Septembre 2020

1. Introduction

Dans le cadre du renforcement des capacités des élus locaux sur le processus REDD+, un atelier d'échanges et de formation a eu lieu du 28 au 29 septembre 2020 dans la salle de réunion de la commune de Haho 1 à Notse. Cet atelier a regroupé 38 participants (19 maires et 19 secrétaires généraux) de 19 communes dont 8 communes de 03 préfectures de la région des plateaux (Moyen-Mono : 2, Haho : 4 et Agou : 2) et 11 communes de 03 préfectures de la région maritime (Vo : 4, Zio : 4, Yoto : 3). L'objectif général poursuivi à travers ces ateliers est de sensibiliser, d'échanger et de renforcer les capacités des élus locaux sur le processus REDD+ et les amener à s'organiser pour mobiliser afin de participer de manière plus efficace et coordonnée à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale REDD+.

La première journée est structurée en deux phases à savoir la cérémonie d'ouverture et les communications.

2. Cérémonie d'ouverture :

Au cours de cette phase, nous avons suivi essentiellement le mot de bienvenue du Directeur Régional de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection de la nature, ensuite le mot du Coordinateur national de REDD+ ensuite du mot de l'Attaché de Cabinet du Ministère de l'administration territoriale et des collectivités territoriales. Le mot d'ouverture est prononcé par le Préfet de Haho marquant le début des travaux.



Figure 1: Officiel de la cérémonie d'ouverture de l'atelier

3. Communications et les débats

Au niveau de cette phase, nous avons suivi les différentes communications et les échanges tout le long de cette première journée.

Au titre de la première communication, il s'agit du mécanisme REDD+ : approche de solutions pour la lutte contre les changements climatiques. Dans la présentation, il ressort que le changement climatique est dû aux émissions de gaz à effet de serre qui sont de plus en plus concentrés dans l'atmosphère. Pour réduire ce phénomène il faut planter les arbres qui ont la capacité de séquestrer ou retenir ce gaz à effet de serre qui est le CO₂.

Et la deuxième communication nous donne l'état d'avancement global du processus REDD+ conduit par le Togo. Cette communication nous rappelle 4 piliers à savoir : Stratégie nationale et plan d'action, les sauvegardes environnementales et sociales, le niveau de référence des forêts et le système national de surveillance des forêts.

Après les deux communications nous avons eu une discussion ouverte. Des questions d'éclaircissement ont été posées suivies des réponses pour permettre aux participants de mieux comprendre le mécanisme REDD+.

IDENTITE	QUESTIONS	REPONSES
SG VO2	1. La non croyance aux changements climatiques (climato septique). 2. Différence entre le dérèglement climatique et le changement climatique. 3. Quelle est la durée d'exécution de chaque phase de REDD+ ?	1. La non croyance n'est pas une bonne chose par ce que les études scientifiques ont donné des exemples concrets sur le changement climatique. 2. Dans les deux cas il y a problème. Par exemple une inondation intervient à cause du changement climatique. 3. Pour l'instant le Togo dans la 1 ^{ère} phase. C'est la phase de préparation à la REDD+ qui est la phase de planification qui est théoriquement fixée pour 05 ans. Pour le Togo, elle va de 2015 à 2021. Certains pays ont fait plus que les cinq ans. Il serait utopique de fixer ou donner la durée de chaque phase. Il y a plusieurs paramètres à prendre en compte dans la durée des phases. Aussi la deuxième phase peut démarrer avant la fin de la première.
Maire Haho4	1. Pourrons-nous avoir le support à la fin de l'atelier ? 2. J'aimerais avoir l'explication du mot placette.	1. Les supports seront donnés sur mail. 2. C'est un dispositif d'échantillonnage de la forêt qui fait objet de collecte de données. Pour le Togo c'est un cercle de 20 m de rayon dans lequel la végétation est inventoriée.
Adjoint au maire Zio4	1. La REDD+ envisage-t-elle une solution de rechange de l'utilisation des bois pour sauver nos forêts ?	1. Raison de cet atelier qui prône une régularisation de l'utilisation mixte des énergies et le développement des plantations à vocation bois énergie (croissance rapide et calorifique) C'est d'avoir une source d'énergie durable, efficace et du matériel de production et de cuisson durable. (Foyer et four améliorés)
SG ZIO2	1. Est-ce que la REDD+ a une projection pour rehausser le taux de couverture ?	1. La REDD+ suit les mêmes orientations que les politiques et programmes du ministère de

IDENTITE	QUESTIONS	REPONSES
		l'environnement qui projette un taux de 30% à l'horizon 2050
SG AGOU2	1. Quelles sont les actions dont REDD+ dispose pour boucler la déforestation et l'utilisation de bois d'énergie ?	1. pour cette 1 ^{ère} phase, il n'y a pas d'actions concrètes. Les actions sont planifiées dans la stratégie pour être mises en œuvre dans la 2 ^{ème} phase du processus. Toutefois le Togo fait des efforts dans d'autres programmes.
SG YOTO1	1. J'aimerais savoir comment se fera la rémunération dont il est question dans la présentation.	1. Il aura un registre pour enregistrer l'effort fourni par chaque acteur et c'est au vu de cela que se fera la rémunération.
SG ZIO4	1. J'aimerais savoir si le CO2 rejeté par les plantes ne contribue pas à l'augmentation des effets de serre.	1. Non seulement l'arbre rejette le CO2 mais il retient le carbone donc il est déconseillé de couper les arbres. Nous vous exhortons à faire plus le reboisement

Passé l'étape de discussion une pause de 10 mn est observée pour laisser place à la troisième et quatrième communication.

La troisième communication a porté sur la stratégie nationale de REDD+ et son Plan d'actions. Cette communication est structurée en 4 chapitres :

Chap1 - Circonstance nationale et l'état des lieux des ressources forestières au Togo.

Chap2 - Analyse et diagnostic de la déforestation et de la dégradation des forêts au Togo

Chap3 - Orientation, axe option stratégique pour la REDD + AU Togo

Chap4 - Cadre de mise en œuvre des stratégies

Pour la quatrième communication, il s'agit des rôles et des responsabilités des collectivités territoriales dans le processus REDD+ au Togo et dans la mise en œuvre de la stratégie nationale. Il s'agit des conditions de réussite de REDD+ et des rôles et responsabilités des communes dans le suivi et la veille sur toutes les actions qui sont menées sur leur territoire ; de restituer les informations à ses pairs et assurer par des stratégies à l'implication efficace et coordonnée des communes.

A l'issue des deux présentations, a suivi l'étape des questions et réponses.

IDENTITES	QUESTIONS	REPONSES
Maire Yoto3	1. Les maires pourront avoir les yeux sur la gestion des forêts ?	1. En tant qu'élus vous devez avoir les yeux sur la gestion de toutes les ressources naturelles de votre

		commune. Pour se faire il faut travailler en concertation avec les services des eaux et forêts qui ont la responsabilité de vous accompagner.
Maire Agou2	1. Comment faire pour réaliser nos projets d'autant plus que les terres sont déjà vendues ?	1. Négocier ces terres avec les propriétaires pour la réalisation de vos projets. Tout doit reposer sur la négociation avec la population afin d'avoir des portions de terres pour la réalisation des projets
SG Zio2	1. Peut-on mettre en place les CCDD au niveau communal ?	1. cette question aura sa réponse dans la 5 ^{ème} et 6 ^{ème} communication

Pour une compréhension globale des rôles et responsabilité des communes dans le développement local, la parole est donnée à l'Attaché de Cabinet du Ministère de l'Administration Territoriale et des collectivités locales.

Monsieur l'Attaché dans son apport a mis l'accent sur la mobilisation des ressources pour l'élaboration du budget, gestion 2021 dont les Maires ont la lourde tâche de créer des conditions pour une association participative de tous les acteurs communaux. Demander aux propriétaires terriens de mettre en valeur leurs terres. Les Maires peuvent payer des terrains pour la commune pour en faire des lieux d'attraction et des espaces verts pour mobiliser leurs recettes. Par ailleurs il demande aux Maires de commencer par écrire au Ministre sur la question de l'urbanisation de leur commune.

C'est sur ses apports qu'une pause déjeuner de 1h30 mn a été accordée à l'assistance.

Les travaux ont repris à 14h 30 avec la 5^{ème} et la 6^{ème} communication qui sont plus spécifiques à l'organisation des communes. La 5^{ème} porte sur les compétences dévolues aux collectivités territoriales dans la gestion décentralisée et participative des ressources naturelles. Dans cette communication, il est question de connaître les compétences propres et compétences transférées aux collectivités territoriales, leurs rôles et responsabilités dans la gestion participative et durable des ressources naturelles, les bonnes pratiques de gestion participative des ressources naturelles.

Quant à la 6^{ème} communication, elle concerne la mise en place d'une Commission Communales de Développement Durable (CCDD) : sa composition, ses attributions et son fonctionnement.

A la suite de ses deux dernières présentations, une série de questions suivi de discussion en lieu.

IDENTITE	QUESTIONS	REPONSES
Maire yoto3	1. Les ristournes que géraient les CPDD reviennent elles aux Communes ? 2. Demande à savoir si les CPDD seront toujours pilotées par les Préfets ou déléguées aux maires.	La Commission préfectorale de développement durable (CPDD) est au niveau préfectoral et la Commission communale de développement durable (CCDD) est au niveau communal. 1. Les communes doivent s'organiser pour gérer et implémenter la gestion des ristournes qui sont à leur niveau 2. Non les CCDD sont du ressort des communes donc du maire et les CPDD au niveau du préfet. Il est question que les maires mettent en place les CCDD en capitalisant sur l'existant.
SG Zio2	1. Comment les nouvelles CCDD vont fonctionner ?	1. Les textes mettant en place les CCDD sont clairs sur leur fonctionnement



Figure 2: Participants suivant avec attention les communications

La première journée s'est terminée par la présentation des consignes et les canevas des travaux de groupe. Il s'agit des exercices pratiques sur la cartographie des différentes ressources naturelles qu'on trouve dans les différentes communes.

4. Travaux de groupe

La deuxième journée a été spécialement consacrée au travail de groupe par préfecture qui consistait à identifier les ressources naturelles, stratégies à utiliser pour la mobilisation des ressources internes et externes. Les présentations des travaux de groupe et des observations et recommandations sur les travaux pour l'amélioration de la cartographie et l'analyse des ressources naturelles identifiées.

Après ces présentations, les responsables de REDD+ ont prodigué quelques conseils aux participants les invitant à parfaire leur travail et les faire parvenir. Les résultats des travaux de groupe sont en annexe.

5. Cérémonie de clôture

La clôture de l'atelier a été marquée par trois (03) interventions à savoir celle du maire de la commune Haho 4, du coordonnateur national et celle du Directeur Régional de l'Environnement des plateaux. Le maire de Haho 4 a dans un premier temps remercié l'initiative qu'il a trouvée très importante pour l'éveil des maires dans le cadre de mobilisation des ressources et a terminé par les remerciements au nom de ces collègues et sollicité l'appui continu de la REDD+ aux communes. Pour le coordonnateur national REDD+ il a relevé sa satisfaction dans l'atteinte des objectifs de l'atelier ; il a ensuite encouragé les maires à continuer l'exercice afin de pouvoir ressortir une cartographie des RN existant dans leur ressort territorial.

Les élus locaux ont promis mettre en place leur CCDD avant le 15 novembre 2020 afin de mieux accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Le Directeur Régional de l'Environnement dans son mot de clôture, a salué le bon déroulement de l'atelier tout en invitant les communes à mettre en pratique les recommandations de l'atelier. Il a enfin souhaité un bon retour à tous. C'est sur ces mots que l'atelier pris alors fin à 12h 45 mn av

Ont signé

Le Président : Maire YOTO3

1^{er} rapporteur : SG HAHO2

2^{ème} rapporteuse : SG MOYEN MONO2

Annexes

Annexe 1 : Liste de présence

Annexe 2 : Consignes des travaux de groupes

Annexe 3 : Canevas de présentation des résultats des travaux de groupes

Annexe 4 : Résultats des travaux de groupes par préfecture

